



Modalités d'Inscription **PEC ARTS MARTIAUX**



Poitiers Etudiants Club section **Arts-Martiaux**
5, rue Georges BONNET
Gymnase Universitaire n°2 – Bâtiment 9
86002 POITIERS
Secrétariat : 05-49-45-16-57
Président de section : 06-11-56-18-58

Ce document doit vous permettre de remplir votre dossier d'inscription en toute simplicité. Merci de le lire attentivement et de l'utiliser en tant que « **Check list** ». Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter : Antoine BUREAU (Président) ☎ : 06-11-56-18-58 **ou** tout autre enseignant du club.

Nous souhaitons attirer très particulièrement votre attention sur le fait que tout dossier d'inscription incomplet sera non traité et vous sera redonné. En conséquence, l'accès aux tatamis vous sera refusé.

Documents à remplir

- La Demande de licence =>** [L'imprimé fédéral pour la licence est à retirer au club, il n'est pas téléchargeable.](#)

Pour vous aider à remplir la demande de licence, nous vous remettrons si nécessaire un document intitulé « Comment remplir la demande de licence FFJDA, FFAAA ou EAJJ ».

Pas de Licence à remplir pour la Self Défense.

- La fiche individuelle de renseignements**

- Si c'est une première inscription, renseigner ce que vous pouvez et nous ferons le reste ensemble.
- Si c'est un renouvellement d'inscription, servez-vous de la fiche individuelle de renseignements de l'année précédente (jointe à votre dossier) et procédez à sa remise à jour (changement d'adresse, téléphone, grade ...).
- Concernant l'indication des grades, reportez-vous à votre passeport sportif.

- L'autorisation parentale pour les mineurs**

Si le licencié est mineur, la personne civilement responsable est tenue de remplir cette autorisation.

- La signature du médecin sur le passeport sportif (pour ceux qui en ont un)**

A l'occasion de la visite médicale, faites également remplir votre passeport sportif par le médecin en lui précisant d'indiquer sur le passeport « apte à la compétition » (C'est **INDISPENSABLE pour les compétiteurs**. Sur votre passeport sportif FFJDA, il y a une double page réservée à la signature du médecin en face de la vignette FFJDA de la saison en cours)

Documents à fournir :

- Un certificat médical**

Le certificat médical doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives (Judo, Ju-Jitsu, Self Défense, Aïkibudo). Il doit dater de moins de 2 mois. Pour les compétiteurs Judo et Ju-Jitsu, faire préciser par le médecin la mention : « apte à la compétition ».

- 2 Chèques à l'ordre du PEC Arts Martiaux**

- **1 chèque pour la licence** (sauf pour la Self Défense)

Ce chèque sera encaissé rapidement car il est directement reversé aux fédérations pour l'achat des licences.

- **1 chèque pour la cotisation club**

Si vous souhaitez échelonner votre paiement, pas de problème. Faites plusieurs chèques au dos desquels vous préciserez la date d'encaissement.



Horaires et Tarifs PEC ARTS MARTIAUX



Poitiers Etudiants Club section **Arts-Martiaux**
5, rue Georges BONNET
Gymnase Universitaire n°2 – Bâtiment 9
86002 POITIERS
Secrétariat : 05-49-45-16-57
Président de section : 06-11-56-18-58

Tarifs & Créneaux horaires 2011 - 2012

Disciplines	Jours & Horaires des cours	Adhésion Aïkibudo FFAAA	Adhésion Ju Jitsu FFJDA (cours, stages, compétitions)	Adhésion Ju Jitsu EAJJ (cours seulement)	Adhésion Judo FFJDA	Adhésion Self Défense
Self Défense	Lundi: 19h - 20h30		✓	✓		✓
Aïkibudo	Mardi: 20h30h - 22h00 Jeudi: 20h30h - 22h00	✓				
Ju Jitsu	Jeudi: 19h - 20h30		✓	✓		
Ju Jitsu Perfectionnement <i>(à partir de ceinture orange)</i>	Vendredi: 19h - 20h30		✓	✓	✓	
Judo Adultes (loisir)	Mercredi: 19h30 - 21h (Vendredi: 19h - 20h30)		✓		✓	
Bonus <i>Pieds-Poings / JJB</i>	Lundi: 20h45 - 21h45 (selon calendrier)	✓	✓	✓	✓	✓
Tarifs annuels <i>(licence + cotisation club)</i>		105 € <i>(35 € + 70 €)</i>	103 € <i>(33 € + 70 €)</i>	92 € <i>(22 € + 70 €)</i>	83 € <i>(33 € + 50 €)</i>	75 € <i>(0 € + 75 €)</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Pour 2 ou 3 personnes faisant partie d'un même foyer => Réduction de 20% ou 30% sur la somme des cotisations club. • Possibilité de paiement en plusieurs fois. • Les personnes déjà licenciées (FFJDA ou FFAAA) dans un autre club payent seulement la cotisation club sur présentation de la licence. 						
2 Cours d'initiation gratuits pour chaque discipline => CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE						

✓ = Créneaux auxquels vous avez accès selon l'adhésion que vous souhaitez prendre pour l'année.

Les Enseignants du club *(tous bénévoles et passionnés !)*



JU JITSU – SELF DEFENSE
Antoine BUREAU
CN 2^{ème} DAN
Diplômé BEES 1^{er} degré



JUDO – JU JITSU
Pierrick STRUBHART
CN 1^{er} DAN
Diplômé Fédéral



AÏKIBUDO
Julien RUBI
CN 2^{ème} DAN
Diplômé Fédéral



AÏKIBUDO
Charles-Olivier TOEBAERT
CN 2^{ème} DAN
Diplômé Fédéral



AÏKIBUDO
Antoine BERTIN
CN 2^{ème} DAN
Diplômé Fédéral

... + d'autres intervenants ponctuels pour l'activité « Bonus » du lundi soir.

Equipement individuel nécessaire

- Judo / Ju-Jitsu / Aïkibudo : **1 kimono blanc « type judo à grains de riz » + ceinture.**
- Self Défense : Tenue de ville ou de sport (jeans, jogging, T-shirt ou kimono).
- Ju-Jitsu et Self Défense : Il est conseillé de s'équiper d'une coquille et d'une paire de gants « polyvalents », doigts coupés.





Fiche Individuelle de renseignements PEC ARTS MARTIAUX



Poitiers Etudiants Club section Arts-Martiaux
5, rue Georges BONNET
Gymnase Universitaire n°2 – Bâtiment 9
86002 POITIERS
Secrétariat : 05-49-45-16-57
Président de section : 06-11-56-18-58

Disciplines du Club			
Judo FFJDA <i>Adulte / Enfant</i>	Ju-Jitsu <i>FFJDA / EAJJ</i>	Self Défense	Aikibudo FFAAA
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ **Lieu :** _____

Adresse : _____

Profession / Situation : _____
(Précisez votre domaine d'activité / d'études)

N° de Téléphone : _____ **N° de Portable :** _____

Adresse e-mail : _____
(facultatif)

N° de licence : _____

Grades et Dates d'obtention (reportez-vous à votre passeport sportif)

Blanche : _____	Blanche & Jaune : _____
Jaune : _____	Jaune & Orange : _____
Orange : _____	Orange & Verte : _____
Verte : _____	Verte & Bleue : _____
Bleue : _____	Marron : _____

Noire 1er Dan : _____

Noire 2ème Dan : _____

Noire 3ème Dan : _____



Date d'entrée au PEC ARTS MARTIAUX : _____

Nombre d'années de pratique dans une autre discipline : _____
(précisez la discipline sportive, art martial ou pas et le niveau)

Informations complémentaires : _____

(ex: compétences particulières dans un domaine, secouriste, informaticien, membre d'une autre association ...)

Dates de mise à jour du document:			
--	--	--	--



Autorisation Parentale PEC ARTS MARTIAUX

(Applicable aux mineurs seulement)



Poitiers Etudiants Club section **Arts-Martiaux**
5, rue Georges BONNET
Gymnase Universitaire n°2 – Bâtiment 9
86002 POITIERS
Secrétariat : 05-49-45-16-57
Président de section : 06-11-56-18-58

Nous, (Parents, Tuteurs)* :

autorisons notre fils, fille* : né(e) le :

à participer aux entraînements de Judo / Ju-Jitsu / Aïkibudo / Self Défense * du P.E.C Arts Martiaux, qui se dérouleront, dans le Dojo du Gymnase Universitaire n°2, 5 rue Georges BONNET à POITIERS.

Nous certifions que notre fils, notre fille* est licencié(e) pour l'année sportive 20..... / 20..... , et qu'il, qu'elle* a passé un examen médical pour la pratique du Judo / Ju-Jitsu / Aïkibudo / Self Défense *.

En cas d'accident, nous autorisons le Responsable du club, le Directeur technique ou l'Enseignant à faire pratiquer les soins ou toute intervention qui apparaîtrait nécessaire (prise en charge par les Pompiers ou évacuation vers le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers, rue de la Milérierie)

Nom et adresse de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

.....**Tél:**

Nous acceptons les conséquences des mesures qui pourraient être décidées par le Responsable du club, le Directeur technique ou l'Enseignant pour en assurer la discipline.

Pour rappel :

- ✓ Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.
- ✓ En cas de problème survenu lors du trajet parking - Dojo ou Dojo - parking, le club ne peut être tenu responsable.
- ✓ Les élèves doivent arriver à l'heure à leurs cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.
- ✓ Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence et ne pas intervenir pendant le cours.
- ✓ Les parents sont priés d'être présents à la fin des séances de Judo / Ju-Jitsu / Aïkibudo / Self Défense*. Si les parents sont absents, **les élèves devront les attendre à l'intérieur du Dojo**, et non dans les couloirs du GU2.

MERCI de votre compréhension.

Fait à : le

Signature des Parents ou Tuteurs*,
précédée de la mention : **Lu et approuvé**

* rayer la mention inutile